



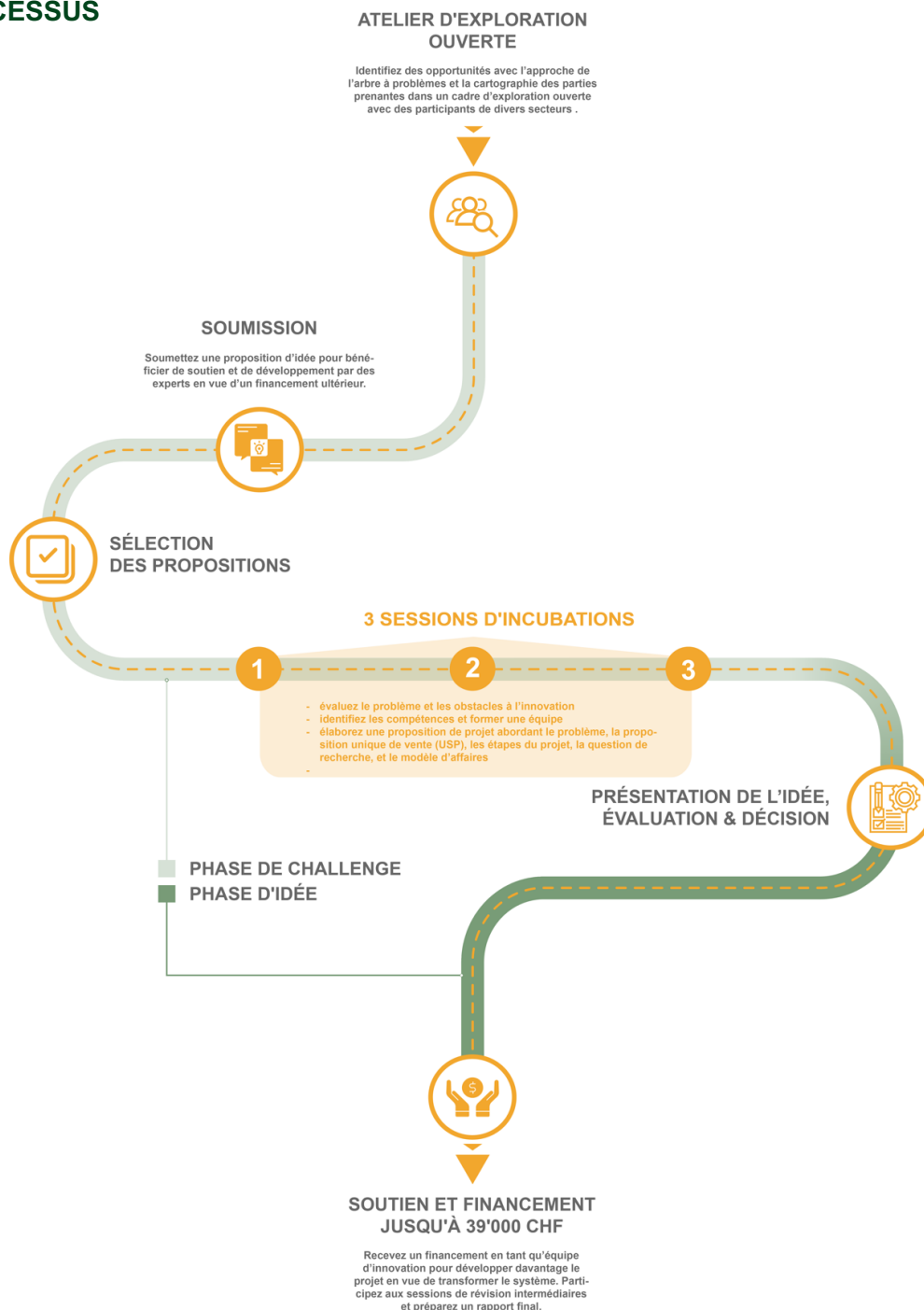
PROCESSUS D'INCUBATION | DIRECTIVES & CONDITIONS

Date d'entrée en vigueur: 1er janvier 2025

L'association Suisse Agro Food Leadinghouse (SAFL) organise le processus d'incubation, de la transformation d'idées radicales en projets impactant, dans le cadre de l'Innovation Booster Future Food Farming (IB-FFF), soutenu par Innosuisse.

Le programme Innovation Booster vise à encourager une culture d'innovation ouverte, de co-création, et à construire des équipes multidisciplinaires pour développer des idées menant à des innovations radicales et transformatrices, susceptibles de créer une valeur ajoutée durable.

PROCESSUS





1. Collecte des défis et proposition d'idées

Dans un premier temps, les problèmes et défis d'un sujet donné seront identifiés de manière ouverte et collaborative lors d'un Atelier d'Exploration Ouverte. Les ateliers sont ouverts à toutes et tous et visent à comprendre les causes profondes et les effets des problèmes afin d'ouvrir la voie à des opportunités pour des solutions radicales.

Les propositions d'idées répondant à ces défis et problèmes peuvent être soumises par une équipe ou un individu prêt à former une équipe d'innovation, après avoir participé à l'atelier, via la plateforme d'innovation jointcreate.com. La personne soumettant l'idée (ou au moins un membre de l'équipe) doit avoir participé à un Atelier d'Exploration Ouverte de l'Innovation Booster Future Food Farming.

Lors de la soumission de votre proposition idée via la plateforme d'innovation en ligne, vous pouvez choisir entre :

- Le mode *publié* : la proposition soumise sur jointcreate est visible pour toute personne de la communauté jointcreate sur la plateforme.
- Le mode *inédit* : la proposition soumise sur jointcreate est visible uniquement par les parties prenantes de la proposition et par les personnes au sein d'une organisation/challenge/appel associé à cette proposition.

Afin de soutenir la culture d'innovation ouverte, nous vous encourageons à soumettre votre proposition d'idée en mode *publié*. Cela vous permettra d'interagir avec la communauté et de trouver de nouveaux partenaires. Si vous soumettez en mode *inédit*, nous vous encourageons à inclure une brève description destinée au grand public, en remplissant le champ « courte description ».

En mode *publié*, toutes les informations soumises sont divulguées au public et sont dans le domaine public. Concernant un dépôt futur de propriété intellectuelle, veuillez sélectionner soigneusement le niveau d'information que vous souhaitez divulguer.

Les propositions d'idées soumises seront évaluées par les organisateurs (SAFL) et le jury. Les organisateurs et les membres du jury d'évaluation sont tenus à la confidentialité. Sauf accord contraire, ils ne divulgueront aucune information.

2. Éligibilité et conditions

Pour bénéficier d'un financement, l'équipe doit être composée au minimum d'un partenaire d'implémentation (doit être une entité juridique basée en Suisse, c'est-à-dire une société, une association ou toute autre personne morale, mais peut également être un organisme de recherche), et d'un partenaire de recherche (organisme de recherche accepté par Innosuisse). Les particuliers (personnes physiques) ne sont pas éligibles pour recevoir des fonds !

Un financement multiple pour un même projet n'est pas autorisé. Les projets ne peuvent recevoir des fonds que d'une seule source (c'est-à-dire l'Innovation Booster Future Food Farming) afin de garantir le respect des réglementations en matière de financement.

En cas de conflit au sein de l'équipe ou de problèmes majeurs survenant dans les projets et susceptibles de nuire à la qualité ou au résultat du projet, il convient d'en informer immédiatement Claire Casteran (claire.casteran@clusterfoodnutrition.ch) et Lucas Grob (lucas.grob@swissfoodresearch.ch), les co-managers de SAFL, et/ou votre coach assigné.



En cas de non-respect de ces règles, nous nous réservons le droit de supprimer le financement selon notre propre jugement.

3. Sessions d'incubation

Les propositions d'idée identifiées par les organisateurs (SAFL) comme ayant le potentiel de transformer de changer le statu quo seront admises à la phase d'incubation (d'une durée d'environ 6 semaines). Cela comprend au moins 3 sessions de coaching avec les coachs de l'Innovation Booster. Les sessions seront programmées en fonction des préférences en matière de langue et d'expertise dans un délai maximal de 6 semaines suivant la sélection des propositions d'idée.

Ces sessions aideront à évaluer les problèmes et les obstacles à l'innovation ; identifier les compétences nécessaires ; former une équipe (composée d'au moins un partenaire de mise en œuvre et un partenaire de recherche) ; et élaborer une proposition de projet abordant le problème, la proposition unique de vente (USP), la démarche innovante, la question de recherche et le modèle d'affaires. Plus précisément, lors de ces séances, vous travaillerez sur la viabilité (la manière dont votre projet fonctionnera de manière durable), la désirabilité (comment et dans quelle mesure votre solution est souhaitée ou nécessaire pour les consommateurs), et la faisabilité (les possibilités techniques et les compétences disponibles, ou la probabilité que votre projet soit réalisé et atteigne l'impact souhaité) de votre projet.

4. Soumission de l'idée

Votre idée a passé avec succès les sessions d'incubation et est prête à être soumise pour être présentée lors de la session de présentation, en remplissant les critères suivants :

- Les obstacles à l'innovation et les questions de recherche pertinentes pour le problème/défis sont définis.
- L'idée présente un degré élevé de radicalité et un potentiel de transformation du système actuel.
- Une équipe dotée des compétences nécessaires s'engage à développer un projet collaboratif, et les conditions suivantes sont remplies :
 - Au moins un partenaire de recherche académique (reconnu par Innosuisse) et
 - Un partenaire d'implémentation (doit être une entité juridique)
 - Un membre de l'équipe a participé à l'un des ateliers proposés

La soumission se fait via la plateforme jointcreate.com. Le lien sera divulgué aux équipes éligibles après évaluation de l'idée. La confidentialité est garantie, sauf indication contraire dans le formulaire de soumission.

5. Session de présentation

La date de la session de présentation en ligne est annoncée pendant la phase d'incubation, et nous demandons aux équipes soumettant des idées de réserver cette date.



Innovation Booster Future Food Farming

La session de présentation est non publique et se déroulera individuellement entre les propriétaires d'idées/équipes, les membres de la SAFL et le jury. Toutes les informations fournies sont traitées de manière confidentielle par la SAFL et le jury, et tous les droits restent avec la partie divulguante ou le détenteur respectif.

6. Soutien et financement

Les décisions de financement seront prises après la session de présentation, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Le degré d'innovation : À quel point l'idée est-elle novatrice sur le marché ; quel obstacle à l'innovation doit être franchi ; quelle question de recherche doit être résolue.
- La radicalité de l'idée : Quel potentiel l'idée a-t-elle pour transformer le statu quo en comprenant un problème à sa racine et en le résolvant d'une manière nouvelle ?
- Les compétences de l'équipe d'innovation : L'équipe se compose-t-elle d'un partenaire de recherche et d'un partenaire de mise en œuvre ? Les compétences requises sont-elles présentes ?

Si la décision du jury est favorable, le financement du projet peut s'élever **jusqu'à CHF 39'000**, répartis comme suit :

- Contributions en espèces de partenaire à partenaire de l'équipe d'innovation : CHF 4'000.
Les membres du Cluster Food & Nutrition (CFN) et/ou Swiss Food Research recevront un bon d'une valeur maximale de 2'000 CHF pour couvrir une partie des contributions de partenaire à partenaire.
- Financement de l'idée : jusqu'à CHF 35'000.

Le financement sera versé en deux tranches :

- Jusqu'à CHF 16'000 après une décision positive suite à la présentation et après signature du contrat
- Jusqu'à CHF 19'000 après avoir passé avec succès la session de révision intermédiaire du projet. Veuillez-vous assurer d'utiliser uniquement le budget de la première tranche jusqu'à ce que vous ayez franchi cette étape !

7. Conditions liées à l'attribution et au bon usage du financement

Les récompenses sont soumises aux exigences suivantes :

- Engagement à participer à plusieurs « sessions de révision de projet » – nous organiserons des réunions avec l'ensemble de votre équipe afin de comprendre l'évolution du projet et de déterminer les domaines dans lesquels vous avez besoin d'un soutien supplémentaire. Ces réunions seront programmées séparément avec vous et ne constituent pas la session de révision intermédiaire !

Pour les tests de désirabilité, viabilité et faisabilité, les équipes d'innovation sélectionnées ont accès aux laboratoires vivants du groupe de soutien de l'Innovation Booster ainsi qu'aux réseaux du Cluster Food & Nutrition et de Swiss Food Research.



Innovation Booster Future Food Farming

- Volonté de fournir un rapport final et des retours, ainsi qu'un témoignage vidéo en fin de processus.

Les équipes ont un droit de refus dans un délai d'une semaine après avoir été informées de la décision. Les récompenses peuvent ensuite être récupérées dans un délai de 3 mois suivant la date de décision.

Les récompenses sont légalement liées aux activités qui soutiennent le développement ultérieur de l'idée menant à un projet d'innovation ou à la mise en œuvre du projet. **La somme de la récompense doit être utilisée dans les 12 mois suivant la session de présentation.** Tout montant du prix qui n'est pas utilisé dans ce délai doit être retourné à Suisse Agro Food Leadinghouse. (Les détails seront décrits dans le contrat de financement.)

Afin d'assurer un usage cohérent et justifié des fonds alloués, **seules les dépenses directement** en lien avec les objectifs du projet sont considérées comme éligibles. Sont considérés comme **coûts éligibles** tous les coûts directement liés à la mise en œuvre réussie du projet. Les services et/ou produits doivent être consommés ou utilisés durant la période de financement.

Exemples de coûts non éligibles :

- Ordinateurs portables
Raison : peuvent être utilisés après la fin du projet
- Billets pour la lune
Raison : pas de lien direct avec le succès du projet

Exemples de coûts éligibles :

- Billets pour un salon où vous présentez votre prototype
Raison : directement lié, utilisé pour tester la désirabilité
- Services informatiques liés au projet (ex. outils de calcul, hébergement cloud)
Raison : liée à la viabilité du projet

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS

Tous les droits restent avec la partie soumettant l'idée.

Exemple : Si le projet implique deux parties, la propriété intellectuelle générée pendant le projet doit être clairement définie dans un accord séparé entre ces parties. Par exemple, une partie peut conserver la propriété de certains résultats de recherche, tandis que l'autre partie peut conserver la propriété de la solution ou de la technologie développée. La propriété des droits doit être convenue entre les parties soumissionnaires ou collaboratives et relève de leur seule responsabilité. Suisse Agro Food Leadinghouse ne revendique aucun droit sur ces propriétés intellectuelles.

FRAIS

La participation à une campagne de l'Innovation Booster Future Food Farming sur la plateforme jointcreate.com est gratuite.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les détails personnels fournis lors de l'inscription seront utilisés strictement à des fins administratives.

1.1 Les organisateurs utiliseront les informations de votre formulaire de candidature pour administrer et promouvoir l'Innovation Booster ainsi que d'autres événements de nature similaire.



Innovation Booster Future Food Farming

1.2 Tous les participants acceptant que les organisateurs puissent promouvoir cet événement par des photographies prises lors de l'événement. Si vous ne souhaitez pas être photographié, veuillez en informer les organisateurs.

1.3 Les organisateurs ont le droit d'utiliser, à des fins publicitaires, dans les déclarations publiques ou événements, y compris tous types de médias, aussi bien imprimés qu'en ligne :

- Les photos et vidéos prises lors de l'atelier, mais ne divulguant pas de contenu d'innovation.
- Les descriptions courtes et présentations (fournies par les équipes sous forme numérique, y compris documents, vidéos, photographies).
- Les noms et images de toutes les équipes participantes.

Ce type d'information peut être utilisé à des fins de publication à moins que l'équipe demande la non-divulgateur à un public extérieur à l'atelier.

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si l'une des dispositions du présent accord est ou devient invalide, ou s'il survient une lacune, cela n'affectera en aucun cas la validité des dispositions restantes. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de l'objectif économique de la disposition invalide.

En cas de litige, les lois suisses en vigueur s'appliquent. Le tribunal compétent est Fribourg.

Cet accord entre en vigueur à la date de la signature. Il s'applique au contenu de la campagne d'idéation et pour d'autres réunions individuelles liées au processus de génération d'idées. L'accord prend fin le 31 décembre 2027.

Au nom des organisateurs partenaires : Suisse Agro Food Leading House, Cluster Food & Nutrition, Swiss Food Research (englobant toutes les personnes travaillant dans l'une de ces organisations)

Fribourg, le 21.01.2025

Claire Casteran
Co-Manager

Lucas Grob
Co-Manager